



Réunion du Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Mercredi 18 octobre 2023

1. Institutionnel :

- Approbation du Compte rendu du Conseil du CED du 14 juin 2023
- Nomination du directeur du CED et présentation des nouveaux membres du Conseil

2. Présentation du dispositif CIFRE

3. Etudes doctorales et HDR

- Bilan recrutements 2023
- Point d'étape inscriptions 2023/2024
- Procédure inscription dérogatoire
- Formation continue et VAE

4. Formations et Evènementiel

- Offre de formation transversale 2023/2024
- Réunion d'accueil des primo-entrants
- Formation à l'encadrement doctoral

5. Points divers

- Communication : logos du CED et des ED
- RH du CED
- Point budgétaire



INSTITUTIONNEL

université ouverte
 *source de réussites*



- [CR du Conseil du 14 juin 2023](#)

VOTE

INSTITUTIONNEL : Nomination du Directeur du CED

14/06/23

- Proposition de M. Vincent GLOAGUEN comme Directeur du CED, par les membres du Conseil du CED

7/07/23

- Avis du Conseil d'Administration sur cette proposition

20/09/23

- Nomination de M. Vincent GLOAGUEN par la Présidente de l'Université

- **Rappel** : Election des nouveaux représentants des doctorants dans les conseils des ED lors du scrutin de juin 2023, pour un mandat de 2 ans.
- **Statut du CED**, [article 4.1 – composition du Conseil](#) :

Le conseil du CED est composé (...) :

De doctorants (1 par ED thématique) nommé par le Directeur de l'ED Thématique parmi les représentants des doctorants élus aux Conseils des ED thématiques (...);

INSTITUTIONNEL : Présentation des nouveaux membres

ED	Conseil de CED Représentants des doctorants
ED LSHS	Morgane BRISSAUD
ED GIO	?
ED BCS	Clarisse BROSSIER
ED SI	Vincent LARROQUE



PRESENTATION DU DISPOSITIF CIFRE

*par Mr Guilhem FRESCALINE,
membre extérieur du Conseil du CED,
responsable du Pôle Instruction CIFRE à l'ANRT*



ETUDES DOCTORALES ET HDR

université ouverte
 *source de réussites*



Bilan recrutements 2023

ED	Nb de sujets proposés	Nb de sujets restant à pourvoir
SI (session 1 + session 2)	37	3
BCS (hors session 2 actuellement en cours)	16	1
LSHS (session 2 uniquement, AAP Région)	2	0
TOTAL	55	4

ED	Nb de candidatures déposées dans ADUM	Nb de candidatures recevables	Nb de candidats auditionnés	Nb de candidats retenus
SI (session 1 + session 2)	85	45	45	33
BCS (hors session 2 actuellement en cours)	26	24	17	5
GIO	12	12	12	4
LSHS (session 1 + session 2)	31	20	14	6
TOTAL	154	101	88	48

Point d'étape inscriptions 2023/2024

▪ Etat des inscriptions au 16/10/2023

ED	Nb doctorants inscrits en 1 ^{ère} année	Nb de doctorants inscrits en 2 ^{ème} année et +	Total doctorants inscrits	Nb de doctorants non-réinscrits à ce jour
SI	30	64	94	127
BCS	12	29	41	68
GIO	6	7	13	81
LSHS	8	34	42	92
TOTAL	56	134	190	367



Point de blocage des réinscriptions : CSI tardifs

- **Rappel arrêté modifié du 25/05/2016 art. 11 :**

*Pour être inscrit en Doctorat, le candidat doit être titulaire d'un **diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master.***

*Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et **sur proposition du conseil de l'école doctorale**, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis professionnels prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.*

La liste des bénéficiaires de ces mesures est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et à la commission de la recherche du conseil académique, ou à l'instance qui en tient lieu dans l'établissement.

Formation Continue : critères

Si, au moment de son inscription en Doctorat, le doctorant se trouve dans l'une des situations suivantes, alors il relève du régime de la FC.

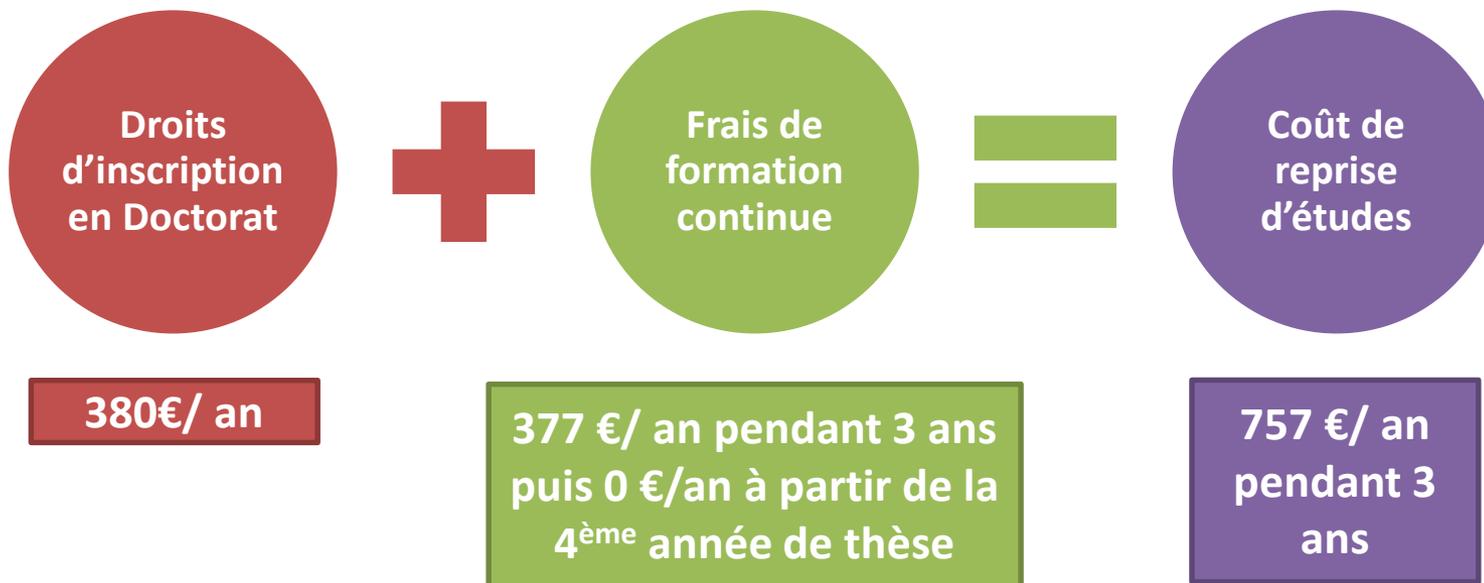
- interruption d'études plus d'une année universitaire (dernière année universitaire d'inscription comme référence, hors césure ou service civique) **et** exercice d'une activité professionnelle durant cette période dans le cadre d'un contrat de travail soumis à la législation française **et** Compte Personnel de Formation (CPF) faisant état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$
- salarié (hors contrat dédié à la thèse) ou profession libérale, engagé dans la vie active
- inscrit à Pôle Emploi (indemnisé ou non) ;
- inscrit sous le régime de la Formation Continue l'année dernière ou les années précédentes (dont contrat de professionnalisation) ;
- inscrit à une VAE/VAP ou vous avez déjà validé une VAE/VAP.

Attention, les étudiants étrangers ayant un « titre de séjour étudiant » ou « visa étudiant » relèvent obligatoirement du régime de la Formation Initiale même s'ils rentrent dans l'une des catégories ci-dessus.

Formation Continue : tarifs doctorants

- **Frais de formation continue applicable aux doctorants à partir de 2023/2024 :**

(CFVU du 19/09/23, [CA 29/09/2023](#))



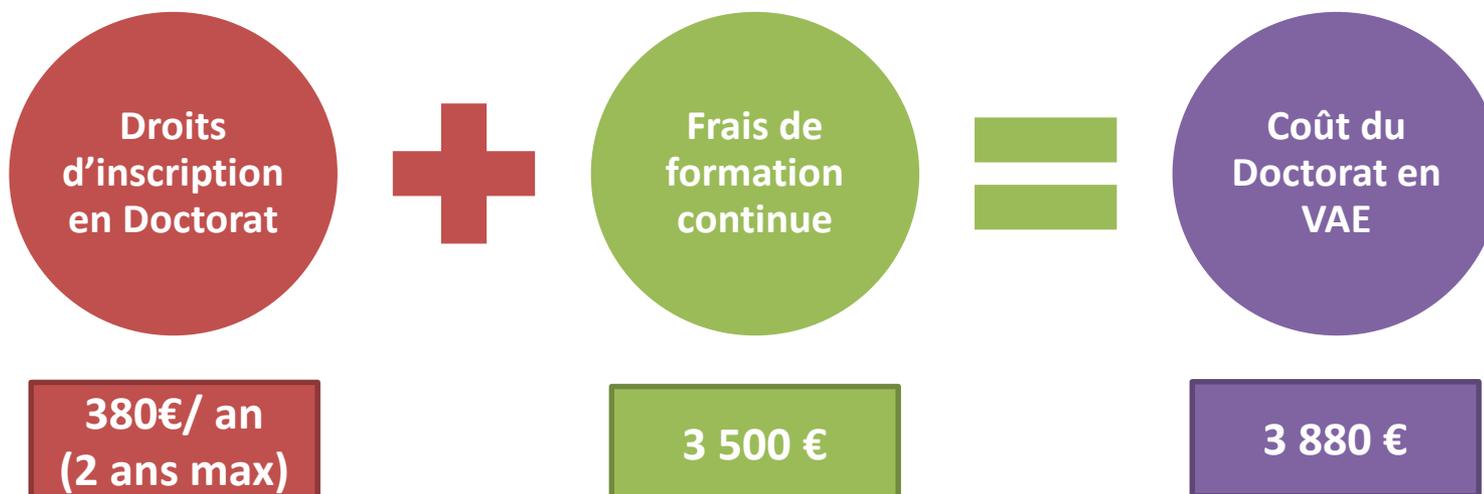
■ Particularités du Doctorat en VAE

- **Durée de la thèse : 24 mois max** entre la notification de recevabilité et la soutenance
- **Format du manuscrit** : deux parties distinctes
 1. Retour réflexif sur la progression du parcours professionnel et personnel de chercheur
 2. Production d'une contribution originale à partir de l'analyse du travail et des méthodes d'une ou plusieurs recherches déjà effectuées
- **Composition du jury** : 5 membres dont :
 - 3 enseignants-chercheurs ou chercheurs, titulaires de l'HDR, dont au moins 2 professeurs ou personnels assimilés,
 - 2 personnalités ayant une activité principale autre que l'enseignement, choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné.

Parmi ces 5 membres, au moins 3 doivent être extérieurs à l'Unité de Recherche, à l'École Doctorale et à l'établissement où le candidat est inscrit.
- **Décision du jury** : en cas de validation partielle, le jury indique dans le rapport de soutenance la nature des acquis et ceux devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire, en précisant la manière de les acquérir.

Formation Continue : Doctorat en VAE

- **Frais de formation continue applicable aux doctorants en VAE à partir de 2023/2024 :**
(CFVU du 19/09/23, [CA 29/09/2023](#))



■ Contexte

- ⇒ Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches, modifié par arrêtés du 13/02/1992, 25/04/2002 et 27/10/2020 ;
- ⇒ Procédure actuelle non renouvelée depuis sa validation par le Conseil Scientifique du 06/03/2006 ;
- ⇒ Pratique non conforme à la procédure en vigueur sur plusieurs points.

■ Procédure actuelle

- ⇒ [Dossier de candidature](#) : résumé du projet de recherche, activité d'encadrement, liste de publications et activités de recherche, liste des enseignements, CV
- ⇒ Candidatures soumises à l'avis du directeur d'unité, de la direction l'ED pour décision par le CAc restreint
- ⇒ Rapporteurs : Proposition de 4 rapporteurs par le chargé de suivi, sélection de 3 par la Direction de l'ED

▪ **Réflexions à mener :**

- ⇒ Composition du dossier de candidature, dossier de soutenance
- ⇒ Maintien du chargé de suivi ? Pour les personnels UL ? Pour les extérieurs ? Conditions de nomination ?
- ⇒ « Directeur de recherche / chargé de suivi » : terminologie à stabiliser
- ⇒ Rapporteurs : Nombre à revoir ? Modalités de désignation ?
- ⇒ Délai entre décision de recevabilité de la candidature et soutenance
- ⇒ Circuit, instances concernées ?
- ⇒ Tarif FC pour les personnels UL ? Pour les extérieurs ?

▪ **Méthodologie**



Janv-fév 24

Echanges individualisés avec chaque ED sur les différents points



Mars 24

Synthèse des échanges et nouvelle proposition en Conseil du CED



Avril-juin 24

Validation par les instances universitaires



Sept 24

Mise en place du nouveau dispositif



FORMATION

université ouverte
 *source de réussites*





➤ Bilan de la session du Mercredi 5 juillet 2023

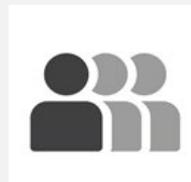


Appréciation générale de la formation

Réponse aux questionnaires :

Très satisfait → 77 %

Satisfait → 23 %



13 participants

BCS = 6

LSHS = 2

GIO = 0

SI = 5

➤ 2 sessions proposées pour l'année 2023-2024

- ✓ **Options de dates** : Mercredi 24 Janvier et Mercredi 3 juillet
- ✓ **Format** : 1 journée, en présentiel, à Limoges (dans un lieu extérieur à l'Université, déjeuner inclus)
- ✓ **Intervenant** : *Cabinet AM GRH et Cellule RPS Unilim*
- ✓ **Modalités** :
 - Accompagnement proposés à tous ceux qui dirige/co-dirige des thèses
 - Communication incitative de la part du CED
 - Inscription sur la plateforme de formation des personnels (PerForm)



➤ Offre disponible et ouverture des inscriptions

✓ À partir du **Lundi 13 Novembre 2023**

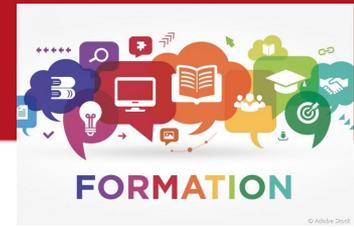
➤ Toutes les informations disponibles sur le site internet du CED, dans le menu « Formations transversales »

✓ un affichage permettant de consulter l'offre sur le site internet du CED

Formations transversales à visée professionnalisante



✓ la possibilité de télécharger l'offre sous la forme d'un livret en format pdf



➤ **66 formations transversales proposées**
(certaines proposées plusieurs fois pendant l'année universitaire)

dont :

- ✓ **10** formations en Anglais
- ✓ **4** formations dédiées à *l'éthique et l'intégrité* *
- ✓ **7** formations en format distanciel (visioconférence, web atelier, webinaire, MOOC, ...)
- ✓ **7** nouvelles formations proposées cette année



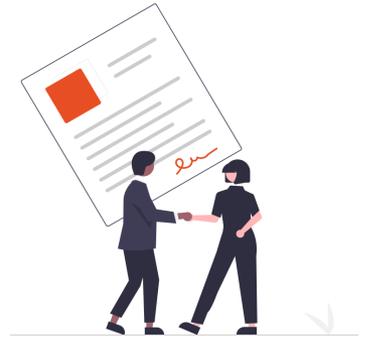
RAPPEL

** l'ensemble des doctorants de l'Université de Limoges a l'obligation de suivre une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et ce dès la première année.*



➤ Plusieurs nouvelles formations proposées, notamment

- Ecosystème RECHERCHE
- Entrepreneuriat & Innovation
 - ✓ Les clés de la gestion de projet
 - ✓ Initiation à la carte mentale
- Ecosystème ORGANISATIONS-ENTREPRISES-INSTITUTIONS
- Responsabilité Sociétale des organisations et des entreprises
 - ✓ Premiers secours en santé mentale
- Ecosystème PREPARATION A LA TRANSITION PROFESSIONNELLE
- Poursuite de Carrière et Management
 - ✓ Comment valoriser mon Doctorat / Atelier APEC
 - ✓ CV et pitch professionnel en capsule vidéo



➤ La CIF

- ✓ est active sur la plateforme ADUM
- ✓ concerne les doctorants qui s'inscrivent en 1^{ère} année de thèse à partir de l'année 2023-2024,
- ✓ est une pièce constitutive du CSI,
 - pièce mise à disposition sur ADUM (téléchargeable)
 - Analysée lors du 1^{er} CSI (annexée au livret CSI -> étude de faisabilité en cours)
 - Obligatoirement remplie et validée par la direction de thèse pour engager la réinscription en 2^{ème} année



EVENEMENTS 2023-2024

université ouverte
 *source de réussites*





➤ Réunion d'accueil des doctorants primo-entrants

- ✓ **Jeudi 9 novembre 2023, à partir de 13h30**
- ✓ **à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Amphi 250**
- ✓ **Programme proposé aux doctorants primo-entrants :**
 - *à partir de 13h30 : Accueil des doctorants, remise d'un kit d'accueil (café d'accueil & stand « Pôle de vie étudiante » et associations de doctorants)*
 - *14h00 : 1ère partie - réunion plénière, présenté par le Collège des écoles doctorales (temps d'accueil collectif) (présence de représentants des doctorants)*
 - *15h30 : 2ème partie - temps d'échange réservé à chacune des 4 écoles doctorales thématiques*



➤ Modalités de l'édition 2024

- ✓ un regroupement "Nord Aquitain" qui réunit (dans le cadre de la convention de partenariat renforcé)
 - ***l'Université de Limoges***
 - ***l'Université de Poitiers***
 - ***l'ISAE-ENSMA de Poitiers***

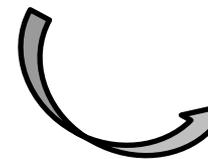
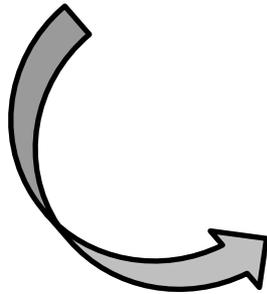
➤ 2 évènements

- ✓ La ***Finale locale Limoges*** (pré-sélection de 5 doctorants UL en amont de la finale régionale)
 - ***à Limoges, Jeudi 7 Mars 2024 après-midi***
- ✓ La ***Finale régionale du regroupement Nord Aquitain***
 - ***à Poitiers, Mardi 19 Mars 2024 à 17h***
- ✓ ***Formations transversales*** pour les participants au concours
 - ***Prise de parole en public et Préparation au concours (entre le 1^{er} décembre 2023 et le 16 février 2024)***



POINTS DIVERS

☐ Communication



❑ Communication

❑ RH CED

- Retour de **Fanny Escure** à 80% depuis le **01/09/2023**
- Remplacement d'**Amandine Senamaud** par **Elena Aguzou** sur les fonctions de gestionnaire financière
- Départ de **Léo Trémoulet** au 31/12/23 et retour d'**Aurélie Lacombe** au 01/01/2024

Points divers

- Communication**
- RH CED**
- Budget**

❑ Budget - bilan 2023

Centre financier / programme de financement	Budget 2023	dépenses	Gel 10% Du budget initial	Budget disponible
Evènementiel (Prix de thèse, Cérémonie, rentrée, MT)	47 000	30 966	4 700	11 334
Fonctionnement (adhésions, matériel et fournitures)	17 000	3436	1 700	11 864
Formations transversales (et encadrement doctoral)	60 000	30479	6 000	23 521
SOUS TOTAL 1 (structure CED)	124 000	64 881	12 400	46 719

Consommation
Budgétaire
52,3%

Points divers

Centre financier / programme de financement		Budget Initial 2023	Redistribution	Budget rectifié 2023	dépenses	Gel 10% du budget initial	Budget disponible
ED GIO	Fonctionnement	3 000	0	3 000	456	300	2 244
	Soutenances	13 000	0	13 000	10 731	1 300	969
	International	8 000	0	8 000	1 575	220	6 205
TOTAL ED GIO		24 000		24 000	12 762 (CB 53,2%)	1 820	9 418
ED LSHS	Fonctionnement	3 000	0	3 000	1 353	300	1 347
	Soutenances	28 000	0	28 000	9 407	2 800	15 793
	International	8 000	0	8 000	7 145	800	55
TOTAL ED LSHS		39 000		39 000	17 905 (CB 45,9%)	3 900	17 195
ED SI	Fonctionnement	8000	0	8 000	3 823	800	3 377
	International	26 000	0	26 000	7 106	2 600	16 294
TOTAL ED SI		34 000		34 000	10 929 (CB 32,1%)	3 400	19 671
ED BCS	Fonctionnement	3 000	+1 500	4 500	3 666	300	534
	International	16 000	-1500	14 500	5600	1600	7 300
TOTAL ED BCS		19 000		19 000	9 266 (CB 48,8%)	1 900	7 834
SOUS TOTAL 2 (4 ED)		116 000		116 000	50 862 (43,8%)	11 020	54 118

□ Budget 2024

- ⇒ Dotation globale 2024 du CED : **224 k€**
- ⇒ 20% de la dotation globale gelé en début d'exercice, soit pour le CED 44,8 k€
- ⇒ Ajout d'un programme de financement « formation » dans la maquette du BI, à la demande des ED
- ⇒ Dégel automatique de 10% en septembre puis 10% éventuellement sur justificatif

Dotation 2024 : 224k€
Gel : 44,8 k€ (20%)

Points divers

Domaine		Budget 2024	Ouverture janvier 24
Evènementiel (Prix de thèse, Cérémonie, rentrée, MT) + évènement 2024		50 000	40 000
Fonctionnement (adhésions, matériel et fournitures)		15 000	12 000
Formations transversales (et encadrement doctoral)		50 000	40 000
SOUS TOTAL 1 (structure CED)		115 000	92 000
ED GIO	Fonctionnement	1 000	800
	Formation	1 000	800
	Soutenances	13 000	10 400
	International	8 000	6 400
ED LSHS	Fonctionnement	1 000	800
	Formation	1 500	1 200
	Soutenances	25 000	20 000
	International	12 000	9 600
ED SI	Fonctionnement	1 500	1 200
	Formation	3 000	2 400
	International	24 000	19 200
ED BCS	Fonctionnement	1 500	1 200
	Formation	2 500	2 000
	International	14 000	11 200
SOUS TOTAL 2 (4 ED)		109 000	87 200
TOTAL		224 000	179 200



Merci de votre attention

université ouverte
 *source de réussites*

